

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit : LUDIK  
Code du produit : FF-009 -Tebuconazole 250g/L EW -

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/préparation : Fongicide pour l'Agriculture

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rotam Europe Ltd  
Hamilton House, Mabledon Place  
London WC1H 9BB  
United Kingdom  
Tel : +44 020 7953 0447  
[msds@rotam.com](mailto:msds@rotam.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : numéro ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (oral) ; H302  
Eye Irrit. 2 ; H319  
Acute Tox. 4 (inhalation) ; H332  
Repr. 2; H361d  
Aquatic Chronic 2; H411  
Texte complet des phrases H: voir section 16

#### Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Classement reporté sur la décision du Ministère de l'Agriculture du 24 Novembre 2011 (AMM n°2110165)  
Cat.Repr.3; R63  
Xn; R20/22  
Xi; R36  
N; R51/53  
Texte complet des phrases R, voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Conseils de prudence (CLP) :

# LUDIK

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux

Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Mesures de sécurité PPP : SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
1-octyl-2-pyrrolidone	(n° CAS) 2687-94-7 (No CE) 403-700-8 (Numéro d'identification UE) 613-098-00-0	30 - 50	C; R34 N; R51/53
Tébuconazole = 1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol	(n° CAS) 107534-96-3 (No CE) 403-640-2 (Numéro d'identification UE) 603-197-00-7	24.75	Cat.Repr.3; R63 Xn; R22 N; R51/53
Dimethyl Carbonate	(n°CAS) 616-38-6	20 - 30	F,R11
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
1-octyl-2-pyrrolidone	(n° CAS) 2687-94-7 (No CE) 403-700-8 (Numéro d'identification UE) 613-098-00-0	30 - 50	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Chronic 2, H411
Tébuconazole = 1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol	(n° CAS) 107534-96-3 (No CE) 403-640-2 (Numéro d'identification UE) 603-197-00-7	24.75	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 2, H411
Dimethyl Carbonate	(n°CAS) 616-38-6	20 - 30	Flam. Liq. 2, H225

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un médecin ou un centre anti-poison immédiatement.  
Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte.  
Premiers soins après contact avec la peau : En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux abondamment avec de l'eau.  
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient,rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).  
Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).  
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.  
Réactivité : Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir rubrique 8).

# LUDIK

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuel (EPI) approprié

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.

Procédures d'urgence : Éviter l'inhalation des vapeurs et le brouillard de pulvérisation.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuel (EPI) approprié

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : En cas de renversement, utiliser un matériel absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection.

Protection voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Émulsion dans l'eau (EW)

Apparence : Liquide Jaune

Couleur : Jaune

Odeur : Pas d'odeur caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : = 7.1 (dilution à 1%)

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de solidification : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 178°C (Méthode EEC A9)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : non pertinent, le mélange est un liquide

Limites explosives : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

# LUDIK

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.001
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: non pertinent, le produit est un mélange
Log Kow	: non pertinent, le produit est un mélange
Température d'auto-inflammation	: 497°C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 2013 mPa.s @ 0.1 rpm – 119 @ 3.0 rpm
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif ( <i>Méthode EEC A14/Differential Scanning Calorimetry test</i> )
Propriétés oxydantes	: Le produit n'est pas oxydant. ( <i>Méthode EEC A21</i> )

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

### 10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

LUDIK	
DL50 orale rat	= 671 mg/kg ( <i>OECD Guidelines n°425</i> )
DL50 cutanée rat	> 5050 mg/kg ( <i>OECD Guidelines n°402</i> )
CL50 inhalation rat (mg/L)	> 2.11 mg/L (4h) ( <i>OECD Guidelines n°403</i> )
Irritation	: Irritant pour les yeux. ( <i>OECD Guidelines n°405</i> ) Non irritant pour la peau. ( <i>OECD Guidelines n°403</i> )
Corrosivité	: Non classé.
Sensibilisation	: Non sensibilisant pour la peau. ( <i>OECD Guidelines n°406</i> )
Toxicité à doses répétées	: Non classé
Carcinogénité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

LUDIK	
CL50 (96h) poissons	16.49 mg/L ( <i>Danio rerio</i> ), ( <i>OECD Guidelines n°203</i> )
CE50 (49h) Daphnia	13.58 mg/L ( <i>Daphnia magna</i> ), ( <i>OECD Guidelines n°202</i> )
ErC50 (72h) (algues)	7.4 mg/L ( <i>Pseudokirchnerella subcapita</i> ), ( <i>OECD Guidelines n°201</i> )

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LUDIK

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Évacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN R / IMDG / ICAO / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

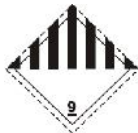
Désignation officielle pour le transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tebuconazole)

Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.,(Tebuconazole), 9, III, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9

Étiquettes de danger (ONU) : 9



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

### 14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification : M6

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées (ADR) : LQ07

Excepted quantities (ADR) : E1

#### 14.6.2. Transport maritime

Polluant marin : Oui

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions pour l'Annexe XVII

# LUDIK

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Ne contient pas de substance candidate REACH

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation des yeux - Catégorie 2
Flam. Liqu. 2	Liquides inflammables - Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion et irritation de la peau - Catégorie 1B
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R11	Facilement inflammable
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

*Avertissement: Les informations fournies par Rotam Europe Ltd contenues ici sont données de bonne foi et exactes au meilleur de notre connaissance. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité.*